



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU  
**CLERMONTAIS**

République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	21 Juin 2018	Séance du : 04 Juillet 2018
	<b>Votes : 34</b>	L'An Deux Mille dix-huit, le 04 Juillet à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Marie-Claude DE MURCIA (Lieuranc Cabrières), M. Pierre OLLIER (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Jean COSTES (Salasc)

## **Objet : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)**

Monsieur Lacroix rapporte aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Clermontais et le Syndicat centre Hérault ont engagé en 2016 une étude d'optimisation de gestion de déchets.

En effet, si les performances en matière de tri du territoire sont satisfaisantes, une dégradation de la qualité du tri est constatée ces dernières années. Par ailleurs, compte tenu de différents éléments locaux (géographie, organisation des tournées, configuration des ruelles des cœurs de villages...), l'étude a mis en évidence un coût de gestion relativement élevé par rapport aux ratios nationaux.

Monsieur Lacroix explique qu'enfin, les dispositions réglementaires issues de la loi transition énergétique et croissance verte fixent des objectifs nécessitant de dynamiser la gestion des déchets sur le territoire. L'évolution financière des taxes sur les quantités de déchets enfouis, ainsi que la fermeture de l'ISDND de Soumont risquent d'impacter lourdement le budget si aucune mesure n'est prise.

Monsieur Lacroix propose, avec le Syndicat Centre Hérault, de s'engager dans une nouvelle dynamique de gestion des déchets autour de 3 axes :

- Optimiser ses performances de collecte suite à l'étude réalisée en 2016
- Renforcer la communication de proximité

- Aller vers une responsabilisation des producteurs de déchets avec la mise en place de la redevance spéciale et la réalisation d'une étude pour mettre en place la tarification incitative.

Dans ce contexte, le Syndicat Centre Hérault peut signer un contrat d'objectif avec l'ADEME permettant de bénéficier d'un appui financier de l'ADEME de l'ordre de 200 000 € sur 3 ans.

Le versement de ce soutien financier est conditionné à l'atteinte des 3 indicateurs suivants :

- Une diminution de 11 % des DMA (gravats compris), soit 635 kg/hab/an à atteindre d'ici 2021 ce qui équivaut à une diminution de 60 kg par rapport à 2017,
- Un taux de valorisation de 57 % à atteindre d'ici 2021,
- Au moins 5 synergies en matière d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) mises en œuvre sur le territoire avant 2021.

L'Ecologie Industrielle et Territoriale répond à l'intérêt commun des acteurs économiques d'un secteur géographique à entrer dans une démarche de coopération qui permet de dynamiser les filières d'un territoire, de créer des synergies entre métiers et de favoriser l'innovation collaborative.

Une coopération qui se traduit, par exemple, par des achats groupés, une optimisation des processus de production ou de logistique, le développement de nouvelles compétences, la création d'emplois partagés, de nouvelles activités et de nouvelles entreprises à partir de ressources locales.

Des **gains économiques et environnementaux** sont ainsi attendus dans différents domaines :

- **matières** : réutilisation des chutes de production, réduction des gaspillages, valorisation des déchets et développement d'activités nouvelles,
- **énergie-eau** : optimisation des consommations énergétiques, récupération de chaleur, réutilisation de l'eau,
- **logistique et équipements** : transports mutualisés, partage de bureaux, d'espaces & d'équipements entre entreprises, services mutualisés (achats groupés, gestion collective des déchets...),
- **ressources humaines** : synergies métiers, savoir-faire complémentaires, emplois partagés, prêts de salariés.

Afin de finaliser la signature du contrat, l'ADEME sollicite l'engagement des Communautés de communes. Au regard de la cohérence des objectifs et la possibilité de bénéficier d'une recette permettant la mise en œuvre de certaines actions, Monsieur Lacroix propose de s'associer pleinement au Syndicat dans l'engagement de ce contrat.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Lacroix, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la pleine association avec le Syndicat Centre Hérault pour la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20180712-2018-07-04-29-DE  
Date de télétransmission : 16/07/2018  
Date de réception préfecture : 16/07/2018